



INSTALLATEUR EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

BTM BREVET TECHNIQUE DES METIERS RNCP 35532

CONTEXTE PROFESSIONNEL

L'installateur en équipements électriques (BTM) est un ouvrier qualifié appelé à devenir Chef de chantier ou Chef d'équipe. Cette fonction d'encadrement peut être prise en charge à court (dès l'obtention du titre) ou moyen (de 3 à 5 années d'expérience) terme, en fonction de l'entreprise au sein de laquelle évolue le titulaire de la certification et des dispositions dont il atteste, que ce soit au plan technique et/ou relationnel.

OBJECTIFS

- La prise en compte de la demande du commanditaire,
- La préparation du chantier avant son lancement,
- La conduite du chantier,
- La réalisation des opérations d'installation d'équipement électrique,
- La réalisation des interventions de maintenance et de dépannage,
- La participation au développement de l'offre de l'entreprise,
- La gestion de la relation client.

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois. La formation se déroule sur 2 années en alternance – aménagements possibles : se renseigner au Centre de Formation Marcel Rudloff.

TARIFS

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre du Contrat d'Apprentissage.

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

MODALITES DE LA FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- L'effectif des classes est compris entre 6 et 30 apprentis (en groupes de 15 maximum pour les travaux pratiques)
- La durée moyenne par année de formation est de 10 alternances de 7 jours en présentiel.

MODALITES DE VALIDATION

Les évaluations finales se présentent sous forme d'épreuves ponctuelles écrites et orales.

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Etre titulaire du CAP Electricien (dérogations possibles : se renseigner auprès du Centre de Formation Marcel Rudloff).

Public « contrat d'apprentissage » :
Autres publics : nous consulter.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.



LIEU ET DATE

Lieu : La formation se déroule au Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff à Colmar.

Dates : Communiquées lors de l'inscription au CFA

CONTACTS

Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff
2 rue des Papeteries 68000 COLMAR

Rodolphe BIRLING
Responsable des relations jeunes-entreprises
03 89 21 57 44

developpeur@cfa-colmar.com

Secrétariat : 03 89 21 57 40
secretariat@cfa-colmar.com

Site internet : www.cfa-colmar.com



PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- Mise en Service et Maintenance
- Courant Faible
- Electrotechnique
- Etude Technique
- Mathématiques Professionnelles
- Technologie Electricité
- Schéma
- Dessin Industriel et Bâtiment
- Expérimentation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation effectuée prioritairement en présentiel.
- Pédagogie par objectifs.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, visites d'entreprises, simulations...
- Alternance Entreprise / Centre de Formation.

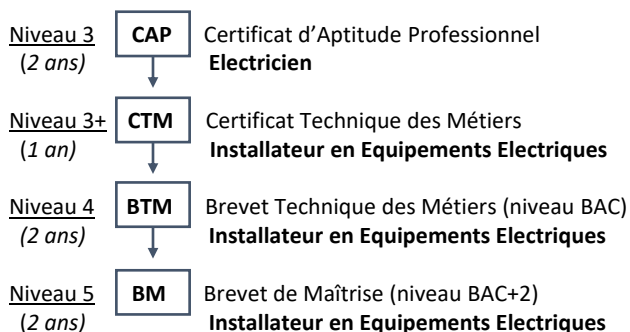
MODALITES D'EVALUATION

- Situation d'évaluations formatives :
- exercices pratiques
 - présentations orales
 - expressions écrites

INTERVENANTS

- L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants diplômés et d'experts professionnels.
- Une référente des troubles de l'apprentissage œuvre à temps plein au CFA pour accompagner les apprentis en difficulté.

FILIERE ELECTRICITE AU CFA MARCEL RUDLOFF



Pour la poursuite d'études en dehors de l'établissement, se référer à :
<https://www.onisep.fr>

MODULES GENERAUX

- Animation d'Equipe / Organisation du Travail
- Gestion des coûts / Innovation - Commercialisation
- Résolution de Problèmes
- Avant-Projet Mémoire
- Rédaction Mémoire
- Langue vivante étrangère LVE (Allemand ou Anglais)

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Atelier Electrotechnique et d'expérimentation.
- Salles informatiques, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, accès à internet.
- Espace de travail numérique (Net YPAREO).

LES PLUS DE L'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail rémunéré en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Aide au permis de 500 € (si 18 ans).
- Aide au premier équipement.

Taux de réussite des 3
dernières années

63,9%

Taux de satisfaction global¹

90%

¹ : D'après une enquête réalisée en février 2022 auprès de 1077 apprentis

Insertion professionnelle :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

